



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONVENTION DE COOPÉRATION

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

ET

L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES CONSTRUCTYS

ET la FNBM

(Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction)

**Le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

d'une part,

L'administratrice de CONSTRUCTYS

d'autre part,

et

**Le Président de la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de
construction),**

d'autre part,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code du travail et notamment ses articles :

«Art. L 6332-1

Il - Les opérateurs de compétences et les organisations professionnelles d'une branche ou d'un secteur d'activité, peuvent conclure :

1° Avec l'Etat :

b) Une convention de coopération définissant les conditions de leur participation à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales, notamment l'apprentissage, ainsi que la promotion des métiers. Cette convention peut, le cas échéant, être conclue conjointement avec les organisations couvrant une branche ou un secteur d'activité ».

«Art. L 6332-14

II. 4°

L'opérateur de compétences prend en charge au titre de la section financière mentionnée au 1° de l'article L. 6332-3 : Les actions portées par une convention de coopération mentionnée au b du 1° du II de l'article L. 6332-1, dans la limite d'un plafond fixé par voie réglementaire ».

« R 6332-17

II.- Les frais d'information et de missions mentionnés au 9° de l'article L. 6332-6 des opérateurs de compétences sont constitués par :

1° Les frais d'accompagnement des branches professionnelles pour le développement de l'alternance et la mise en œuvre des conventions cadre de coopération mentionnées au b du II de l'article L. 6332-1 ».

Article D. 331-23 du code de l'éducation

« La région et les acteurs des secteurs économique, professionnel et associatif qu'elle mandate apportent leur contribution en organisant des actions d'information sur les métiers et les formations conformément au cadre national de référence établi conjointement entre l'Etat et les régions »

PRÉAMBULE

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes dans leur périmètre respectif. Chacun assume ainsi la dimension éducative et pédagogique de l'orientation pour ses formations en accompagnant chaque élève, lycéen ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation, sous statut scolaire ou en apprentissage, et en le conduisant vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle réussies.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation souhaitent renforcer la coopération avec la branche du négoce des matériaux de construction (IDCC n°3216, CCN n°3154), pour promouvoir les métiers des différents secteurs, en vue de répondre aux enjeux d'emploi et pour l'amélioration et la promotion auprès des jeunes des formations technologiques et professionnelles initiales par la voie scolaire et la voie de l'apprentissage, en prenant en compte les besoins en compétences des entreprises de la filière.

CONSTRUCTYS est l'opérateur de compétences de la construction. Il contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches de la Construction et notamment celle du Négoce des Matériaux de Construction concernée par cette convention.

Le périmètre de CONSTRUCTYS représente 193 643 entreprises adhérentes et 1 344 864 salariés et environ 80 000 contrats d'apprentissage.

Sa mission est :

- Accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés,
- Développer, soutenir et financer l'alternance (apprentissage, professionnalisation, Pro A)
- Appuyer les branches professionnelles dans leurs missions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'ingénierie de certification.

Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par le réseau de proximité de Constructys, constitué par ses 14 directions régionales ainsi que les représentants régionaux de la FNBM (cf. liste en annexe). Les conseillers vont à la rencontre des entreprises de la branche, pour écouter leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

CONSTRUCTYS et la FNBM entendent favoriser, développer et poursuivre toutes les actions concourant au développement quantitatif et qualitatif de la formation initiale des jeunes en particulier par la voie de l'apprentissage et en adéquation avec les besoins importants de ses secteurs à forte valeur ajoutée.

Les signataires s'engagent à étudier les opportunités de déclinaison de cette convention cadre de coopération au sein des régions académiques.

Le présent texte vise le périmètre du négoce des matériaux de construction. Toutefois, il est précisé que les branches constitutives de Constructys pourront se rattacher à la présente convention si elles le souhaitent.

OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 – Objet

Par la présente convention, les signataires définissent les conditions de leur participation à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales, notamment par voie d'apprentissage dans les secteurs professionnels concernés.

Les signataires s'engagent à concourir au rapprochement entre le monde éducatif et le monde économique à tous les niveaux de formation et de diplômes et à rendre attractifs les métiers de la branche du négoce des matériaux de construction.

Les actions de cette convention sont développées au niveau national, régional et local, notamment via les délégations régionales académiques des formations professionnelles initiales et continue (DRAFPIC), les établissements d'enseignement supérieur et les campus des métiers et des qualifications en lien avec les directions régionales de Constructys et les représentants régionaux de la FNBM.

Les signataires s'engagent à étudier les opportunités de déclinaison de cette convention de coopération au sein des régions académiques.

Article 2 – Étude des métiers, des certifications et de leur évolution

Les signataires développent leur coopération pour renforcer la communication autour des résultats des études menées par l'Observatoire de la branche, sous l'égide de la CPNEFP, avec l'appui de CONSTRUCTYS, par l'information des équipes éducatives pour accompagner les parcours professionnels des élèves, étudiants en voie scolaire ou en voie d'apprentissage notamment sur :

- l'identification des enjeux Emploi-Compétences (évolution des métiers, recrutement, attractivité, formation, statistiques, cartographies...);
- l'analyse et les simulations visant à anticiper les évolutions technologiques, économiques ou réglementaires ;
- les évolutions à apporter dans le cadre des instances dédiées à ces sujets (CPC, CPN, DUT mais aussi dans le cadre de la concertation spécifique préalable à l'enregistrement de droit des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés au nom de l'Etat au répertoire national des certifications professionnelles.) aux diplômes et certifications professionnelles, notamment dans la perspective de la création et de la rénovation des diplômes et des formations intéressant la branche du négoce des matériaux de construction.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre un travail concerté de statistiques et d'analyse relatives aux données de l'insertion professionnelle des lycéens, apprentis et étudiants, et aux données socioéconomiques de Constructys et de la FNBM

Les signataires pourront veiller à la bonne articulation entre les certifications et les besoins de qualifications générés par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles des métiers du négoce des matériaux de construction. Ils contribuent également à l'articulation et à la complémentarité des diplômes, titres et certificats professionnels concernés. Les signataires pourront étudier la faisabilité de passerelles entre les diplômes et les autres certifications professionnelles inscrites au RNCP.

Article 3 – Information, promotion et découverte des métiers et des parcours de formation

CONSTRUCTYS et la FNBM informent et font la promotion des métiers de la branche du négoce des matériaux de construction quelles que soient les voies de formations, en complémentarité des actions menées par les services des ministères et notamment les campus des métiers et des qualifications. Il valorise également les parcours de formation y conduisant.

CONSTRUCTYS et la FNBM s'engagent ainsi à faire connaître, en lien avec les ministères, les différents métiers des branches et les formations technologiques et professionnelles de celles-ci selon différentes modalités : élaboration de supports, sites web à visée de promotion des métiers et des formations et du développement de l'apprentissage, communication via les réseaux sociaux, les visites d'entreprises et les différents acteurs en charge de l'information et de l'orientation ...

Avec les régions, les signataires apportent une aide à l'information, à l'orientation et à la construction du parcours scolaire des élèves du collège et du lycée, notamment dans le cadre de l'horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation, de la découverte du monde économique et professionnel et de la promotion de l'apprentissage via par exemple la mise en œuvre de salons, de conférences dans les établissements, de kits pédagogiques pour enseignants, de vidéos métier, sites, MOOC et outils digitaux, etc. Il veille également à associer aux actions les familles et les équipes pédagogiques en lien avec les centres d'information et d'orientation (CIO). L'OPCO présente notamment les familles de métiers.

Constructys et la FNBM peuvent également mobiliser, en lien avec les branches et leurs entreprises adhérentes, des professionnels (dirigeants ou salariés) pour intervenir, à leur demande, dans les établissements scolaires.

CONSTRUCTYS et la FNBM contribuent également à l'orientation ou à la réorientation des étudiants en lien avec les services communs universitaires d'orientation, d'information et d'insertion professionnelle au sein des établissements d'enseignement supérieur en lien avec les temps dédiés via la mise en place de partenariats avec des associations, d'événements type assises de l'alternance, de rencontres écoles/entreprises et des actions menées avec les réseaux d'établissements d'enseignement supérieur.

En partenariat avec l'ONISEP et tout autre acteur, les signataires s'engagent :

- à partager, échanger et diffuser l'information pour les jeunes et leurs familles ;
- à créer et partager du contenu pédagogique vers les équipes enseignantes avec par exemple la co-réalisation de séquences de découverte des métiers et la co-construction d'une plateforme regroupant les dispositifs pédagogiques et digitaux à destination des équipes éducatives.

Article 4 – Développement de la formation en milieu professionnel et de l'apprentissage

CONSTRUCTYS et la FNBM mettent en œuvre des actions pour faciliter l'accueil en stage, en apprentissage et en période de formation en milieu professionnel des élèves, lycéens et des étudiants. Ils promeuvent l'alternance auprès des élèves, des lycéens et des étudiants par la mise en place de rencontres écoles/entreprises (rencontres professionnelles (jobdating), etc).

Par ailleurs, CONSTRUCTYS et la FNBM développent des actions facilitant l'accueil en entreprise des élèves, notamment dans le cadre de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire pour tous les élèves de 3^e (notamment en REP et REP+). Il favorise la mise en place de stages à tous les niveaux de formation.

Les signataires participent au développement de l'apprentissage dans les champs d'activité concernés, en favorisant la mise en place de formations par apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement et dans les établissements d'enseignement supérieur en adéquation avec les besoins des entreprises sur les territoires.

Les signataires veilleront à améliorer l'articulation entre la formation dispensée en établissement et celle dispensée en entreprise en développant des outils à la disposition des maîtres d'apprentissage, tuteurs de stage ou tuteurs de période de formation en milieu professionnel.

Les « campus des métiers et des qualifications » répondent à des enjeux économiques aux niveaux régional et national et constituent l'un des relais pour le développement de la formation en milieu professionnel et notamment par la voie de l'alternance. Les campus développent, en mobilisant un réseau de partenaires, une large gamme de formations (toutes voies confondues, dans l'enseignement secondaire et supérieur) centrées sur un secteur d'activité. A terme, ces campus, notamment la nouvelle génération de campus d'excellence, pourront constituer par filière, des réseaux thématiques nationaux. Ces réseaux auront vocation à travailler en étroite synergie avec l'OPCO pour tous les sujets mentionnés dans cette convention.

A cet effet, CONSTRUCTYS et la FNBM, à travers ses directions régionales, pourront contribuer à l'émergence de nouveaux Campus des métiers et des qualifications ou à la mise en œuvre d'actions dans le cadre des campus existants. Afin de décliner au niveau régional les actions prévues à la convention de coopération, CONSTRUCTYS et la FNBM proposeront à leurs directions régionales de mettre en place des actions en lien avec les Campus des métiers et des qualifications.

Article 5 - Développement de la qualité des formations

CONSTRUCTYS et la FNBM contribuent à l'actualisation des connaissances des équipes pédagogiques quant aux évolutions techniques, réglementaires ou économiques des secteurs concernés en lien notamment avec le CEFPEP (Centre d'Etudes et de Formations en Partenariat avec les Entreprises et les Professions).

En lien avec les établissements d'enseignement supérieur, CONSTRUCTYS et la FNBM pourront organiser des rencontres associant professionnels et enseignants chercheurs.

Article 6 - Formation professionnelle tout au long de la vie

Les signataires soutiennent les actions de promotion, en faveur de la formation tout au long de la vie. Ils développent, à destination des entreprises et des salariés, des actions d'information et de communication sur les dispositifs de formation incluant les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.

Article 7 - Développement de l'esprit d'initiative

Les signataires veilleront à développer les initiatives favorisant l'esprit d'entreprendre, en direction de tous les publics et de tous les territoires. Des actions spécifiques seront conduites en direction des femmes. Ils feront connaître les perspectives d'entrepreneuriat et d'intrapreneuriat dans les secteurs concernés. Concernant l'enseignement supérieur les antennes régionales de CONSTRUCTYS et de la FNBM se rapprocheront des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITES) présents sur tout le territoire national.

Article 8 - Promotion de la mixité, de la diversité et de l'inclusion

Les signataires s'engagent à développer la mixité et l'inclusion dans chaque action mise en œuvre dans le cadre de cette convention afin de corriger les éventuelles formes de discriminations dans les représentations sociales des métiers, qu'elles soient liées à l'égalité fille-garçon, à l'origine sociale des jeunes ou à des situations de handicap.

Ils veillent à faciliter l'accueil du public en situation de handicap dans les actions conduites (notamment l'accessibilité numérique) et à proposer des actions spécifiques en direction de ce public.

Ils développent des actions de coopération afin de renforcer et valoriser la place et le rôle des femmes et la mixité dans les secteurs porteurs d'emploi.

Article 9 – Développement de la mobilité européenne et internationale

CONSTRUCTYS et la FNBM s'engagent à favoriser la mobilité européenne et internationale des apprentis relevant des entreprises de son périmètre par la promotion de la mobilité auprès des jeunes et l'information des différentes aides disponibles.

Article 10 – Matériels et documentation

Les signataires renforcent leur coopération, notamment par :

- des prêts ou des mises à disposition de matériels et de logiciels aux établissements ;
- des dotations en vue du renouvellement ou de l'acquisition des équipements pédagogiques ;
- des dotations en documents professionnels, ouvrages techniques et fiches métiers ;
- l'accès des établissements de formation aux ressources documentaires CONSTRUCTYS et de la FNBM, notamment celles accessibles en ligne.

Article 11 – Communication

Les signataires conviennent de mettre en place les moyens de communication relatifs aux actions communes réalisées sous réserve des modalités précisées ci-dessous. Toute utilisation des logos ministériels pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la convention est soumise à une autorisation expresse et écrite de la part des dits ministères qui précise la durée de cette autorisation. Le non-respect de cette obligation rend la convention caduque.

Pour assurer la promotion de la convention de coopération et la connaissance des actions mises en œuvre, les signataires s'engagent à assurer un relais des actions réalisées dans le cadre de cette convention, auprès de leurs réseaux respectifs (services déconcentrés, partenaires...) À ce titre, et pour favoriser les collaborations territoriales, la liste des représentants régionaux de chaque signataire ainsi que des contacts des services des établissements d'enseignement supérieur parties prenantes sera partagée.

Article 12 – Respect des règles liées aux environnements numériques

Tous les outils numériques financés dans le cadre de cette convention devront préalablement à leur mise en ligne obtenir un accord des ministères et présenteront des fiches permettant de vérifier le respect du Règlement européen sur la protection des données personnelles, du principe de transparence des « algorithmes publics ».

II – DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE PILOTAGE DU PARTENARIAT

Article 13 – Comité de pilotage de la convention

Dans le cadre des orientations déterminées par les ministères et le conseil d'administration de CONSTRUCTYS et celui de la FNBM, le comité de pilotage (copil) est chargé de déterminer chaque année les priorités de coopération, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention.

Le comité de pilotage est composé de 6 membres :

- 2 représentants de CONSTRUCTYS,
- 2 représentants de la FNBM,
- 1 représentant du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
- 1 représentant du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

En tant que de besoin, le comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts et des personnalités qualifiées. Les signataires sont libres d'inviter plus de participants à ces réunions, toutefois le nombre de voix sera réparti comme indiqué ci-dessous :

2 voix FNBM 2 voix Constructys 2 voix MENJS 2 voix MESRI

Les décisions du copil, sont prises à la majorité absolue des voix exprimées, soit 50% plus une voix.

Article 14 – Fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage assure l'instruction de toutes les actions. Les actions validées par le copil sont proposées aux membres de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du négoce des matériaux de construction de la commission paritaire et au conseil d'administration de CONSTRUCTYS.

Chaque fiche action précise les avis des ministères signataires concernés (avis favorable, réservé ou défavorable). Lorsque l'avis est favorable, cette action bénéficie du soutien desdits ministères matérialisé par leur logo et par un relais de l'administration vers les services déconcentrés

(académies, etc.) et/ou opérateurs. En cas d'avis réservé, les ministères précisent les recommandations permettant d'obtenir un avis favorable.

Un retour des décisions prises par le conseil d'administration est fait aux membres du copil.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, en amont des réunions de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du négoce des matériaux de construction et du conseil d'administration de CONSTRUCTYS :

- Avant le 15 mars pour faire le bilan des actions menées en l'année N-1 et suivre la réalisation des actions de l'année N,
- Dès validation par la DGEFP de la COM pour déterminer les actions de l'année N+1.

CONSTRUCTYS en assure le secrétariat, le calendrier, l'ordre du jour des réunions du comité de pilotage et le plan d'actions annuel sont fixés d'un commun accord entre CONSTRUCTYS, la FNBM et les représentants des ministères. Les documents de travail nécessaires à la tenue des réunions sont envoyés au plus tard une semaine avant la date de réunion.

Article 15 – Prévisions et réalisation des actions

Toutes les actions initiées en application de la présente convention font l'objet d'une « fiche action » prévisionnelle lors de leur élaboration et d'une fiche de réalisation (bilan avec des indicateurs objectifs) établies conformément aux modèles annexés à la présente convention (annexe 4). Ces actions définies en commun et détaillées permettront de vérifier qu'elles répondent aux valeurs d'intérêt public portées par les ministères. Une attention particulière sera portée pour cibler équitablement – dès lors que cela est possible – les élèves de lycées, les étudiants et les apprentis. Elles sont adressées aux représentants des ministères.

Chaque « fiche action » prévisionnelle comprend un avis des ministères signataires qui conditionne l'engagement de ces derniers dans la réalisation de cette action.

Ces fiches sont accompagnées d'annexes financières détaillées précisant chacun des postes de dépenses et les ressources qui y sont affectées. Les annexes financières relatives à ces actions ne pourront être modifiées sans l'avis préalable du comité de pilotage.

Un bilan annuel quantitatif et qualitatif des actions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N est élaboré par CONSTRUCTYS et adressé aux signataires de la convention pour validation avant le 15 avril de l'année N+1. Ce bilan est présenté en conseil d'administration de CONSTRUCTYS ainsi qu'à la CPNEFP de la branche du négoce des matériaux de construction.

Article 16 – Financement des actions

Conformément aux articles L6332-14 et R6332-17 du code du travail, le financement des actions prévues à la présente convention relève des frais de mission de CONSTRUCTYS dans la limite d'un plafond fixé par la convention d'objectif et de moyens entre CONSTRUCTYS et l'Etat. Les sommes mobilisées sont donc utilisées sous sa responsabilité et son contrôle, y compris en cas de signature associant un partenaire, et ceci dans le respect des procédures d'achat et d'engagement de CONSTRUCTYS.

Dans le cas où Constructys confie la réalisation d'une action à une branche, il pourra régler le montant des coûts directs et indirects liés à cette action en incluant dans les coûts indirects des frais de gestion dans la limite de 8% du montant de chaque action prévue.

III – DISPOSITIONS FINALES

Article 17 – Durée et renouvellement

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction. Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 18 - Litiges et résiliation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties : la résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de 2 mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention.

En cas de dénonciation ou de résiliation, CONSTRUCTYS et la FNBM s'engagent à prendre les dispositions nécessaires pour que les actions engagées soient menées à leur terme.

Fait le **11 DEC. 2020** à **Paris**,

Le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

Jean-Michel BLANQUER

L'administratrice de CONSTRUCTYS

Sylvie LEYRE

La ministre de l'enseignement supérieur
de la recherche et de l'innovation

Frédérique VIDAL

Le président de la Fédération du
Négoce du Bois et des Matériaux de
Construction ,

Franck BERNIGAUD

Annexe 1 : Directions régionales de Constructyts

Direction régionale	NOM	PRÉNOM	MAIL-TEL
CONSTRUCTYTS GRAND EST	FOURNIER	Vincent	vincent.fournier@constructyts.fr 03 83 32 71 71
CONSTRUCTYTS ANTILLES - GUYANE	FORTUNEE	Nathalie	nathalie.fortunee@constructyts.fr 05 96 51 51 02
CONSTRUCTYTS NOUVELLE AQUITAINE	LE CLOITRE	Véronique	veronique.lecloitre@constructyts.fr 05 56 01 31 91
CONSTRUCTYTS AURA	LATHAUD	Nathalie	nathalie.lathaud@constructyts.fr 04 73 35 12 38
CONSTRUCTYTS BOURGOGNE / FRANCHE COMTÉ	GINEL	Emmanuel	emmanuel.ginel@constructyts.fr 03 80 78 85 30
CONSTRUCTYTS BRETAGNE	CABARET	Pascal	pascal.cabaret@constructyts.fr 02 99 30 16 00

CONSTRUCTYS CENTRE VAL DE LOIRE	GAPIN FREHEL	Anne-Catherine	ac.gapinfrehel@constructys.fr 02 38 53 72 38
CONSTRUCTYS ILE DE FRANCE	GUEZ	Philippe	philippe.guez@constructys.fr 06 88 47 96 68
CONSTRUCTYS OCCITANIE	OLIVA	Bruno	bruno.oliva@constructys.fr 05 61 43 26 00
CONSTRUCTYS HAUTS DE France	BLONDEEL	Cécile	cecile.blondeel@constructys.fr 03 20 14 54 20
CONSTRUCTYS NORMANDIE	TOURET	Pascale	pascale.touret@constructys.fr 02 31 44 89 00
CONSTRUCTYS PACA ET CORSE	POILLON	René	rene.poillon@constructys.fr 04 91 09 43 50
CONSTRUCTYS PAYS DE LA LOIRE	GRENIER	Pierre	pierre.grenier@constructys.fr 02 40 89 57 46
CONSTRUCTYS RÉUNION	BOISEDU	Adrien	adrien.boisedu@constructys.fr 02 62 21 11 99

Annexe 2 : Directions régionales de la FNBM

AUVERGNE - RHONE ALPES	Franck BERNIGAUD (BIGMAT)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS c/o MEDEF LYON RHONE Cité des Entreprises 60 Avenue Jean Mermoz 69000 LYON
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	en cours de constitution	en cours de constitution
BRETAGNE	Rachel DENIS LUCAS (TOUT FAIRE)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS Cellule économique de Rennes 7 bd de Solférino 35000 RENNES
CENTRE VAL DE LOIRE	Anne CHAVIGNY (ALTERAL)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS Groupe CHAVIGNY - BP 60070 74 route de Paris 41102 VENDOME CEDEX
GRAND EST	Géraud SPIRE (GEDIMAT)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS SPIRE - BP 330 49 bis rue des Forges Saint Charles 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
HAUTS DE FRANCE	Michel DETRAIT (MATNOR)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS MATERIAUX DU BAVAISIS 16 RUE DES CLOUTERIES 59570 BAVAY

GRAND PARIS ILE DE FRANCE	Marie ARNOU (GEDIMAT)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS GRAND PARIS - ILE DE FRANCE 215 bis bd Saint Germain 75007 PARIS
NORMANDIE	Philippe BATAILLE (ALTERAL)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS C/O MEDEF Normandie 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN
NOUVELLE AQUITAINE	Pierre ETCHALUS (TOUT FAIRE)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS ETCHALUS MATERIAUX ZA DE SOUSPESE 75 RUE DE L'HERMITAGE 40390 SAINT MARTIN DES SEIGNANX
OCCITANIE	Romain CORBIER (TOUT FAIRE)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS CORBIER MATERIAUX 178 ROUTE DE SAINT AMBROIX 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES
PAYS DE LA LOIRE	Jean Pierre CARN (ALTERAL)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS c/o FEDEREC OUEST 24 RUE DE LA FOSSE 44000 NANTES
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR CORSE	Jean Luc PIERETTI (STARMAT)	CSR DES NEGOCIANTS EN MATERIAUX ET EN BOIS Pôle d'activités des 1000 Maison des entreprises 13100 AIX EN PROVENCE

Annexe 3. Les Campus des métiers et des qualifications

Région	Campus	Famille	Nom	Fonction	Mail	Tel. Fixe	Tel. portable
Auvergne - Rhône-Alpes	Design et habitat	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Isabelle BOUTILLIER	Directrice opérationnelle	isabelle.boutillier@ac-lyon.fr	04 77 46 30 62	06 22 05 87 61
Auvergne - Rhône-Alpes	Transfrontalier, construction durable et innovante	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Samuel PICCO	Directeur opérationnel	samuel.picco@ac-grenoble.fr	04 50 87 18 36	06 76 50 48 59
Auvergne - Rhône-Alpes	Urbanisme et construction : vers une ville intelligente	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	ZEMOURA-CÉLET Sheerazade	Directrice opérationnelle	sheerazade.zemoura@ac-lyon.fr		06 64 43 89 06
Bretagne	Bâtiment durable en Bretagne	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Yveline LENOIR	Directrice opérationnelle	yveline.lenoir@ac-rennes.fr	Appeler DAPIC rennes si pas de réponse au fixe	02 99 27 27 60
Grand-Est	Eco-construction et efficacité énergétique	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Mélanie TROMMENSCHLAGER	Animatrice - D.O.	mtrommenschlager@unistra.fr	03 68 85 84 78	
Guyane	Bois, Eco-construction et Eco-technologie	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Murielle ORTU	Directrice opérationnelle	murielle.ortu@ac-ruvane.fr	05 94 28 41 16	06 94 42 95 90
Hauts-de-France	des travaux publics Nord-Pas-de-Calais	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Patrick HOCHARD	Directeur opérationnel	patrick.hochard@ac-lille.fr	03 21 62 40 50	07 77 14 94 71 06 65 59 42 34
Hauts-de-France	Bâtiment et systèmes énergétiques intelligents 3.0	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Ingrid ZIELINSKI	Directrice opérationnelle	ingrid.zielinski@ac-lille.fr		06 06 68 19 95
La Réunion	Génie civil et éco-construction en milieu tropical	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Céline BOLAKY	Directrice opérationnelle	campusmetiers.btp@ac-reunion.fr celine.bolaky@ac-reunion.fr	02 62 71 19 13	06 93 21 85 57
Nouvelle-Aquitaine	Construction durable et éco-réhabilitation	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Jean-Marie HUSSON	Directeur opérationnel	jean-marie.husson@ac-limoges.fr		06 32 25 79 37
Nouvelle-Aquitaine	Génie civil et infrastructures intelligentes	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Bertrand BREYSE	Directeur opérationnel	bertrand.breyse@ac-limoges.fr	05 55 93 23 93	
Occitanie	Habitat, énergies renouvelables et éco-construction	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Valérie POPLIN	Directrice opérationnelle	valerie.poplin@ac-montpellier.fr	04 66 04 24 50	06 18 10 22 29
Occitanie	BTP et usages du numérique	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Franck GUILLAMOT	Directeur opérationnel	franck.guillamot@ac-toulouse.fr	05 62 60 15 30	06 22 19 01 66
Pays-de-la-Loire	Bâtisseurs de constructions d'avenir en Pays de la Loire	Infrastructures, bâtiment, éco-construction	Nathalie ROBIN	Directrice opérationnelle	nathalie.robin@ac-nantes.fr		07 86 04 19 14
Auvergne - Rhône-Alpes	Plasti Campus	Matériaux, matériaux innovants	Christelle ABIS	Directrice opérationnelle	christelle.abis@ac-lyon.fr christine.barthelemy@ac-nancy-lorraine.fr	03 72 74 96 24 06 49 34 82 91	06 88 77 75 37
Grand-Est	Bois	Matériaux, matériaux innovants	Christine BARTHELEMY	Directrice opérationnelle	metz.fr christine.barthelemy@univ-lorraine.fr		06 50 10 31 46 06 79 62 95 77
Grand-Est	Matériaux composites et plastiques	Matériaux, matériaux innovants	François MANTZ Frédéric FRADET	Directeur opérationnel Pilote du CMQ	francois.mantz@univ-lorraine.fr frederic.fradet@univ-lorraine.fr		
Grand-Est	Procédés et matériaux innovants	Matériaux, matériaux innovants	Denis CALIN BALLAND Isabelle	Enseignant - D.O. Directrice opérationnelle	denis.calin@ac-reims.fr cmqpmi@ac-reims.fr isabelle.balland@ac-reims.fr	03 24 59 75 75	
Grand-Est	Industrie du futur et numérique	Matériaux, matériaux innovants	Patrice WIRA	Directeur opérationnel - d	patrice.wira@uha.fr	03 89 33 74 11	
Hauts-de-France	de la métallurgie et de la plasturgie	Matériaux, matériaux innovants	Pascal OYER	Directeur opérationnel	pascal.oyer@ac-amiens.fr campusdesmetiers@ac-amiens.fr	03 23 08 44 34	06 16 05 80 34
Nouvelle-Aquitaine	Forêt-Bois	Matériaux, matériaux innovants	Frédéric CHABOCHÉ	Directeur opérationnel	campus.forestbois@ac-bordeaux.fr		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Industrie du futur sud (ex Aéronautique PACA)	Matériaux, matériaux innovants	Laurent RENAUX	Chargé de mission aéroport	laurent.renaux@ac-aix-marseille.fr		06 23 37 60 39

PRESENTATION DE L'ACTION

LIVRABLES DE L'ACTION

DATE DE DÉBUT DE DE FIN DE L'ACTION

PARTENAIRE (S)

PRESTATAIRE(S) PRÉSENTI(S)

SECTEUR

BUDGET TTC

Préciser le % des frais de gestion

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DE L'ACTION SI CO-FINANCEMENT

Remplir l'annexe financière

ÉVALUATION DE L'ACTION

MODE D'ÉVALUATION

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

POINTS DE VIGILANCE ET/OU D'ARBITRAGE A SOUMETTRE AU copil

Le format de cette fiche pourra évoluer en accord avec les membres du copil

Annexe 4 : modèle de fiche action

TITRE DE L'ACTION

Initiateur de la Demande :

Destinataire : copil CONSTRUCTYS MENJ MESRI

Date de la demande :

Fiche n° :

AVIS copil :

Favorable

Réserve

Défavorable

AVIS MENJS :

Favorable

Réserve

Défavorable

Si réserve, actions correctives :

AVIS MESRI :

Favorable

Réserve

Défavorable

Si réserve, actions correctives :

PUBLICS VISÉS

Collégiens, Lycéens, apprentis, étudiants, enseignants, ...

PORTEUR DE L'ACTION

OPCO, Branche, Campus, ...
